



Association Actuarielle Internationale



Une profession mondiale

Fondée en 1895, et dotée depuis 1998 d'une nouvelle constitution, l'Association Actuarielle Internationale (AAI) est le regroupement international des associations professionnelles d'actuaire et comporte plusieurs sections spécialisées selon les intérêts individuels des actuaire.

L'AAI a pour vision de veiller à ce que la profession actuarielle est reconnue à l'échelle internationale comme l'un des agents dans le processus décisionnel du secteur des services financiers et des domaines de la protection sociale et de la gestion des risques, contribuant ainsi au bien-être de la société dans son ensemble

Mission et objectifs

L'AAI, à titre d'organisation internationale regroupant les diverses associations actuarielles, a pour mission:

- de représenter la profession actuarielle et d'en faire valoir le rôle, la réputation et la reconnaissance à l'échelle internationale;
- de promouvoir le professionnalisme, d'élaborer des normes de formation et de stimuler la recherche, en collaboration étroite avec les associations membres et les diverses sections, de façon à répondre à l'évolution des besoins.

Entre autres objectifs stratégiques, l'AAI entend:

- faciliter l'utilisation et la diffusion du savoir et des compétences scientifiques de la profession actuarielle, y compris au-delà des secteurs habituels de la pratique actuarielle, pour améliorer le champ d'action, la disponibilité et la qualité des services actuariels offerts par des membres individuels de ses associations membres.
- appuyer le développement, l'organisation et la promotion de la profession actuarielle dans des régions du monde où elle n'est pas présente ou pleinement développée.

L'AAI compte des associations membres de partout dans le monde. Pour le moment, il y a plus de 60 membres titulaires et 20 membres associés dans plus de 80 pays et régions. Les associations membres de l'AAI représentent plus de 60 000 actuaire qui œuvrent dans plus de 100 pays à l'échelle internationale.

Adhésion

Il faut d'abord être membre associé avant de devenir membre titulaire. Les **membres associés** ont l'avantage de recevoir des divers comités spécialisés des conseils et de l'aide pour préparer la documentation nécessaire à la présentation d'une demande d'adhésion à titre de membre titulaire, c'est à dire :

- un code de déontologie;
- un processus d'adoption des normes de pratique;
- un processus disciplinaire;
- un programme de cours.

Les représentants désignés de chaque association ont accès aux bulletins, aux communiqués, aux documents des comités et aux autres publications de l'AAI. Ils peuvent aussi assister aux séminaires régionaux et aux réunions semestrielles pour se tenir à jour au sujet des faits nouveaux dans la profession internationale et établir des réseaux avec leurs pairs internationaux.

Outre les avantages dont jouissent déjà les membres associés, les **membres titulaires** :

- ont le droit de vote et peuvent nommer un délégué (et un délégué substitut) pour les représenter auprès du Conseil afin d'aider à façonner l'avenir de la profession actuarielle internationale;
- peuvent désigner des représentants pour siéger aux comités de l'AAI, lesquels offrent des occasions inestimables d'échanger des idées sur des sujets clés, d'articuler des solutions et de faire valoir son opinion sur des documents touchant tous les actuaire au monde. Tous les membres des associations ayant le statut de membre titulaire ont accès aux bulletins, aux communiqués, aux documents des comités et aux autres publications de l'AAI;
- peuvent accéder à la section Réservée aux membres sur le site Web de l'AAI où ils trouveront des résultats de recherche et des renseignements utiles sur divers sujets actuariels, outre les bulletins, les communiqués, les documents des comités et les autres publications.

Pour plus de renseignements au sujet de l'AAI et de ses activités ou de la profession actuarielle, prière de consulter le site Web de l'AAI à www.actuaries.org

Comité d'aide et de consultation de l'AAI

Le Comité d'aide et de consultation de l'AAI a été créé pour appuyer le développement, l'organisation et la promotion de la profession actuarielle et de la formation en actuariat dans les régions du monde où il n'y en a pas ou où la profession n'est pas tout à fait développée en fournissant des conseils et de l'aide à la demande des associations membres, des associations qui désirent devenir membres et des personnes qui désirent établir de nouvelles associations ou renforcer celles qui existent déjà. Les conseils et l'aide peuvent porter sur les mesures à prendre pour satisfaire aux exigences d'adhésion de l'AAI ou peuvent être de nature générale pour développer les éléments de la formation en actuariat ou une profession actuarielle.

Voici l'aide qui est offerte.

- Des conseils sur le programme de cours de formation en actuariat.
- La coordination des séminaires régionaux portant sur des sujets techniques précis visant à promouvoir et à commercialiser la profession, et du soutien à cet égard.
- La préparation de cours sur le professionnalisme.
- Du soutien pour préparer le programme de perfectionnement professionnel continu.
- De l'aide de la part d'associations actuarielles établies.
- Des conseils de la part d'associations récemment créées.

Le Comité d'aide et de consultation a certains sous comités qui s'emploient à favoriser le développement de la profession actuarielle en Afrique, en Amérique latine, en Asie, en Eurasie et au Moyen Orient.

Séminaires régionaux de l'AAI

Les séminaires régionaux de l'AAI qui sont organisés par l'intermédiaire du Comité d'aide et de consultation font la promotion de la profession actuarielle dans les pays et les régions où il n'y a pas de profession actuarielle ou où la profession n'est pas tout à fait développée.

Les séminaires sont des rencontres régionales des dirigeants et des éducateurs en actuariat des pays où la profession actuarielle est émergente ainsi que des séminaires pour présenter ou promouvoir la profession actuarielle dans les pays où la profession est en voie de développement. Des bourses sont également décernées pour encourager la participation à des événements actuariels internationaux importants.

En outre, grâce à ses relations avec les organismes de réglementation et de surveillance, l'AAI est en mesure de faciliter la participation de conférenciers d'entités locales à des séminaires régionaux. Dans bien des pays, il est essentiel d'établir une relation avec les organismes locaux de réglementation et de surveillance pour établir la profession.

Il y a, en moyenne, deux séminaires par année qui se déroulent dans les quatre régions susmentionnées à tour de rôle.



Communications

Pour en apprendre davantage sur l'adhésion au réseau mondial des associations actuarielles de l'AAI et sur l'aide précise que le Comité d'aide et de consultation peut apporter à votre association, veuillez communiquer avec le Secrétariat de l'AAI à l'adresse secretariat@actuaires.org.